

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 01673

Numéro SIREN : 393 886 767

Nom ou dénomination : A.V.A.

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2018 sous le numéro de dépôt 37984

Michel DARDENNE
Formulaire obligatoire (article 53 A
du code de commerce)
du code de commerce

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : AVA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 21 avenue Louis Roche		Durée de l'exercice précédent * 12					
N° SIRET * 3 9 3 8 8 6 7 6 7 0 0 0 2 8		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31122017	N-1 31122016				
		Net 3	Net 4				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement* CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG				
		Fonds commercial (1) AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO				
		Constructions AP	1 522	685	837	989	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	37 541	35 063	2 478	4 747	
		Autres immobilisations corporelles AT	17 785	13 399	4 386	4 877	
		Immobilisations en cours AV					
		Avances et acomptes AX					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS				
			Autres participations CU				
			Créances rattachées à des participations BB				
			Autres titres immobilisés BD				
			Prêts BF				
			Autres immobilisations financières * BH	102 603		102 603	103 611
TOTAL (II) BJ		159 450	49 146	110 304	114 224		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	1 258		1 258	2 297	
		En cours de production de biens BN					
		En cours de production de services BP					
		Produits intermédiaires et finis BR					
		Marchandises BT					
		Avances et acomptes versés sur commandes BV					
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) * BX	478 549	5 781	472 768	238 105	
		Autres créances (3) BZ	596 662	2 178	594 484	173 793	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	86 370		86 370	86 370	
		Disponibilités CF	236 724		236 724	203 158	
		Charges constatées d'avance (3) * CH	26 008		26 008		
Comptes de régularisation	TOTAL (III) CJ	1 425 570	7 959	1 417 611	703 723		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI) CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI) CO	1 585 020	57 105	1 527 915	817 946		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	102 603	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise		AVA		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :25 250.....)	DA	25 250	25 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	15 750		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 500	2 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		36 850	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	385 000	220 000	
	Report à nouveau	DH	39 936	4 988	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	307 315	163 098	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	775 751	452 436	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
		Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	505 093	234 880	
	Dettes fiscales et sociales	DY	244 518	127 916	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	2 553	2 714	
	Compte régul.	EB			
	Produits constatés d'avance (4)	EC	752 164	365 510	
	TOTAL (IV)	ED			
	Ecarts de conversion passif *	EE	1 527 915	817 946	
	TOTAL GENERAL (I à V)				
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	752 164	365 510	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AVA						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF		
		FG	5 094 296	FH		FI	5 094 296 2 838 567	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 094 296	FK		FL	5 094 296 2 838 567	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	2 094	
	Autres produits (1) (11)					FQ	112 13	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	5 096 502 2 838 580	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	2 670 317 998 509	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	1 039 30	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	773 318 542 288	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	37 478 24 069	
	Salaires et traitements *					FY	653 366 600 552	
	Charges sociales (10)					FZ	443 510 429 416	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	4 495 4 457
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	7 959
							GD	
	Autres charges (12)					GE	1 043 266	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 592 524 2 599 589	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)							
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 307	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 307	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)								
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)								
					GV	1 307		
					GW	503 977 240 298		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise AVA										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	1 756	508	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	1 756	508	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	35 469	4 300	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	1 391		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	36 860	4 300	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(35 104)	(3 791)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	161 558	73 409	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	5 098 257	2 840 396	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	4 790 942	2 677 297	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	307 315	163 098	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	2 094		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N		
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels										36 860		1 756	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels
au 31/12/2017

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Intérêts moratoires		61
Dettes fournisseurs - prescription commerciale		1 695
pénalités chantier	4 000	
honoraires exceptionnels cession titres	14 520	
Amendes	10 889	
Charges diverses non déductibles	6 060	
autres charges exceptionnelles	1 008	
VNC immos cédées	383	
Totalisation	36 860	1 756

Désignation de l'entreprise AVA										Néant ☐ *		
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com- posants	M2		KP	1 522	KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Com- posants	M3		KS	64 320	KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	32 592	KW		KX			
		Matériel de transport *			KY	5 483	KZ		LA	113		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	32 487	LC		LD	1 854		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	136 404	LO		LP	1 966	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	103 611	1U		1V			
TOTAL IV					1Q	103 611	1R		1S			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	240 015	ØH		ØJ	1 966	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	1 522	MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	26 779	MK	37 541	ML		
		Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM	27 173	MN	5 420	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	5 595	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS	27 571	MT	6 770	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG	81 522	NH	56 848	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
		Autres participations					IØ		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés					I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	1 008	2F	102 603		
TOTAL IV					I3		NJ	1 008	NK	102 603		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	82 531	ØL	159 450	

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31122017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AVA Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AVA										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM	533	PN	152	PO		PQ	685	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	59 573	QA	2 269	QB	26 779	QC	35 063	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	31 862	QE	651	QF	27 173	QG	5 340	
	Matériel de transport		QH	5 483	QI	41	QJ		QK	5 523	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	28 341	QM	1 382	QN	27 188	QO	2 536	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III		QU	125 791	QV	4 495	QW	81 139	QX	49 146	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	125 791	ØP	4 495	ØQ	81 139	ØR	49 146	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2018

Désignation de l'entreprise : AVA						Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		9U	9V	9W	9X		
	Sur stocks et en cours	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur comptes clients	6N	6P	6R	6S		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6T	6U	6V	6W	5 781	
		6X	6Y	6Z	7A	2 178	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	7 959	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	7 959	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	7 959	UF			
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AVA										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	102 603	UV	102 603	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	6 728		6 728			
	Autres créances clients				UX	471 821		471 821			
	Créance représentative de titres (Provision pour dé- préciation antérieure- prêtés ou remis en garantie * (UO))				Z1						
	Personnel et comptes rattachés				UY	702		702			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	35 392		35 392			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	555 941		555 941			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	4 626		4 626			
	Charges constatées d'avance				VS	26 008		26 008			
	TOTAUX				VT	1 203 821	VU	1 203 821	VV		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	505 093		505 093						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 245		2 245						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	56 651		56 651						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	107 807		107 807					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	47 563		47 563					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	30 252		30 252					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 553		2 553						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	752 164	VZ	752 164						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

9 DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2018

Désignation de l'entreprise : AVA										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122017			
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 307 315			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		{ de l'exploitant ou des associés				moins part déductible *		à réintégrer :		WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		30 282				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		8 403				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX						
	Amendes et pénalités		WJ		10 889		Charges financières (art.212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE										WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*										Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.) SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée) SW			
										Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C) SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro M8		Y1	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y3			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3			
										TOTAL I		WR 524 598			
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *												WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *										Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A		WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :												XB		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *												I6		
	Majoration d'amortissement *												WZ		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA				
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC				
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)												PC		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé										Dont déduction exceptionnelle pour investissement X9		Créance dérogée par le report en arrière de déficit ZI		XG 27 924	
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2			
III. RESULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 27 924			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI 496 674			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL		XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL			
RESULTAT FISCAL BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN 496 674		XO 0			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses
au 31/12/2017

Libellé	Montant
Charges exceptionnelles ND	6 060
Totalisation	6 060

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2017

Libellé	Montant
CICE	27 924
Totalisation	27 924

DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2018

Désignation de l'entreprise <u>AVA</u>		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			
ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)		XU	☐	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2018

Désignation de l'entreprise : AVA										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	4 988	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
			- Autres réserves			ZD	165 000						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	163 098		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE	36 850		Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	204 936		Report à nouveau	ZG	39 936						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	204 936				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	252 755	17 449				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété				J8	113 615	XQ	123 229	121 572				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	92 175	59 533				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	123 456	107 963				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	181 704	235 771				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	773 318	542 288				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	16 361					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	21 117	24 069				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	37 478	24 069				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	287 325	640 419				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	683 140	352 519				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2017) *						ØB	607 918					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)			ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : AVA					Néant ☒ *		
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : AVA					Néant ☒
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **AVA**Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D 2018

Désignation de l'entreprise : AVA					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Fiche de calcul pour les activités de location ou de sous-location d'immeubles nus et pour les retraitements de valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et 1330-CVAE

Renseigner ci-contre le code 1 si vous êtes concernés par cette fiche, 0, pour activer le report sur le cerfa 2059E.

L'utilisation de cette fiche impose que l'imprimé 2059E ne soit pas saisi directement.

- => pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne SA du 2059E, renseigner 100% en colonne n°2 et saisissez les retraitements nécessaires
- => pour la valeur ajoutée activité de location renseigner le taux, en colonne n°2, à appliquer sur les produits et charges pour l'année considérée, avec possibilité de modifier en colonne n°3 et saisissez les retraitements si nécessaire pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne SA du 2059E

Désignation de l'entreprise : AVA				
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017		Durée en nombre de mois 12
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		n°1: 100%	n°2: 80,0 %	n°3: saisie
Ventes de marchandises	OA			
Production vendue - Biens	OA			
Production vendue - Services	OA	5 094 296	4 075 437	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	2 094	1 675	
TOTAL 1	OX	5 096 390	4 077 112	4 077 112
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	112	90	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF			
Variation positive des stocks	OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 2	OM	112	90	90
Retraitement des produits suivants pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci- dessous)				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	ON	2 670 317	2 136 254	
Variation de stocks (marchandises)	OQ			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	1 039	831	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	650 089	520 071	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1 043	834	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 2	OJ	3 322 488	2 657 990	2 657 990
Retraitement des charges suivantes pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci- dessous)				
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL3	OG	1 774 014	1 419 211
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA		1 764 061	

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E 2018

Désignation de l'entreprise : AVA			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012017 et clos le : 31122017			Durée en nombre de mois 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :				
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	5 094 296	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		OT	1 755	
TOTAL 1		OX	5 096 051	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH	112	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE		
Subventions d'exploitation reçues		OF		
Variation positive des stocks		OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT		
TOTAL 2		OM	112	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats		ON	2 670 317	
Variation négative des stocks		OQ	1 039	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	650 089	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	9 614	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW	1 043	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY		
TOTAL 3		OJ	3 332 102	
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG 1 764 061
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 764 061	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	5 096 051	
Effectifs au sens de la CVAE		EY		
Période de référence		GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs				
Effectifs moyens du personnel		YP		
dont apprentis		YF		
dont handicapés		YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL		

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 39388676700028

DENOMINATION DE L'ENT REPRISE AVA

ADRESSE (voie) 21 avenue Louis Roche

CODE POST AL 92230 VILLE GENNEVILLIERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	255
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	250

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination AVA FINANCE
N° SIREN (si société établie en France) 832461321 % de détention 50,50 Nb de parts ou actions 255
Adresse : N° 21 Voie RUE JEHAN DE BRIE
Code postal 77360 Commune VAIRES SUR MARNE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique DETOUT Prénom(s) ERIC
Nom marital % de détention 49,50 Nb de parts ou actions 250
Naissance : Date 03081963 N° département 62 Commune BOULOGNE SUR MER Pays FRANCE
Adresse : N° 4 Voie RUE MARIE DE SEVIGNE
Code postal 95170 Commune DEUIL LA BARRE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1)

Néant [X]

EXERCICE CLOS LE 31/11/2017

N° SIRET 39388676700028

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE AVA

ADRESSE (voie) 21 avenue Louis Roche

CODE POSTAL 92230

VILLE GENNEVILLIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise AVA

du 01012017

Adresse 21 avenue Louis Roche

92230 GENNEVILLIERS

au 31122017

A - FRAIS ALLOUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES : v. notice ①								
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPE					ADRESSE COMPLETE			
1	HENRY OLIVIER RESPONSABLE DE PRODU				325 LES PINS 45320 ST HILAIRE LES ANDRESIS			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)		Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)		TOTAL DES COLONNES 1 à 4	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		28 380
Total		28 380

C - ELEMENTS DE REFERENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩	28 380	- de l'exercice ⑩	496 674
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	210 447
Nom et qualité du signataire TEXANDIER SABRINA EXPERT COMPTABLE		A FLOIRAC....., le 18/05/2018 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

N° 2065 Bis-SD
(2018)

Designation of account	AVA
Financial officer's name	112307

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts

Payés par la société elle-même	(a)
Payés par un établissement chargé du service des titres	(b)

2. **Nonlinearities:** The model is nonlinear, and the nonlinearities are not captured by the linear model. The nonlinearities are captured by the nonlinear model, and the nonlinearities are captured by the nonlinear model. (C)

_____ (d)

Downloaded from ascelibrary.org by University of California, San Diego on 06/01/15. Copyright ASCE, For All Rights Reserved, No part of this document may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted, in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording, or by any information storage or retrieval system, without permission in writing from ASCE.

100

(continued)

100

1973 (198)

[illegible]

Partenaire Océanair art. 223 du Code général des impôts		IMPOT SUR LES SOCIETES ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065	N° 2065 Bis-SD (SUTTE) (2018)
(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")			
Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice		AYA 31/12/2017	
H DIVERS		NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
ADRESSE DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		Montant brut de la rémunération faite des agents compris dans les DADS et versée aux associés au contrat et aux handicapés, figurant sur le tableau récapitulatif des DADS, y compris tout des taxes brutes fiscales portées dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, par l'impôt de solidarité sur la fortune, le cas échéant, les sommes portées dans la colonne 20. En tire de la rémunération de l'entreprise, l'assiette des cotisations sociales par la société.	
Retractions d'honoraires, de commissions et de courtages			
CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)			
		Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisés au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

AMW AUDIT ET CONSEIL

*SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS*

**27/29 Avenue de Saint Mandé
75012 PARIS
Téléphone : 01.55.28.92.60
Télécopieur : 01.47.00.82.88**

A.V.A. SAS

**Société par Actions Simplifiée au capital de 25.250 Euros
Siège social : 21, avenue Louis Roche – 92230 GENNEVILLIERS
R.C.S. NANTERRE 393 886 767**

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 Décembre 2017**

A.V.A. SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 25.250 Euros
Siège social : 21, avenue Louis Roche – 92230 GENNEVILLIERS
R.C.S. NANTERRE 393 886 767

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 Décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre société, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, portent notamment sur les principes comptables suivis et les évaluations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.

Nous avons ainsi procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables, ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

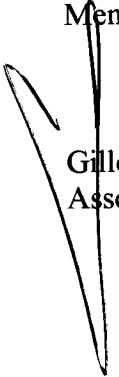
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 juin 2018.

A.M.W. AUDIT & CONSEIL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Gilles MARIE
Associé

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	1 522	685	837	989
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	37 541	35 063	2 478	4 747
	Autres immobilisations corporelles	17 785	13 399	4 386	4 877
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	102 603		102 603	103 611
	TOTAL (II)	159 450	49 146	110 304	114 224
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	1 258		1 258	2 297
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	478 549	5 781	472 768	238 105
	Autres créances	596 662	2 178	594 484	173 793
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	86 370		86 370	86 370
	DISPONIBILITES	236 724		236 724	203 158
	Charges constatées d'avance	26 008		26 008	
	TOTAL (III)	1 425 570	7 959	1 417 611	703 723
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 585 020	57 105	1 527 915	817 946
(1) dont droit au bail				102 603	103 611
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2017	31/12/2016
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	25 250	25 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	15 750	
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	2 500	2 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		36 850
	Autres réserves	385 000	220 000
	Report à nouveau	39 936	4 988
	Résultat de l'exercice	307 315	163 098
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		775 751	452 436
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	505 093	234 880
	Dettes fiscales et sociales	244 518	127 916
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 553	2 714
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		752 164	365 510
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		1 527 915	817 946
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		307 315,14	163 098,15
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		752 164	365 510
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/12/2017	31/12/2016
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	5 094 296		5 094 296	2 838 567
	Montant net du chiffre d'affaires	5 094 296		5 094 296	2 838 567
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			2 094	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			112	13
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)			5 096 502	2 838 580
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			2 670 317	998 509
	Variation de stock			1 039	30
	Autres achats et charges externes			773 318	542 288
	Impôts, taxes et versements assimilés			37 478	24 069
	Salaires et traitements			653 366	600 552
	Charges sociales du personnel			443 510	429 416
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			4 495	4 457
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			7 959	
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			1 043	266	
Total des charges d'exploitation (2)			4 592 524	2 599 589	
RESULTAT D'EXPLOITATION			503 977	238 991	

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2017	31/12/2016
RESULTAT D'EXPLOITATION		503 977	238 991
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		1 307
	Total des produits financiers		1 307
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			1 307
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		503 977	240 298
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 756	508
	Total des produits exceptionnels	1 756	508
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	35 469 1 391	4 300
	Total des charges exceptionnelles	36 860	4 300
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(35 104)	(3 791)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		161 558	73 409
TOTAL DES PRODUITS		5 098 257	2 840 396
TOTAL DES CHARGES		4 790 942	2 677 297
RESULTAT DE L'EXERCICE		307 315	163 098
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de la société AVA ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement ANC n° 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 527 915 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 5 098 257 euros et un total **charges** de 4 790 942 euros, dégageant ainsi un **résultat** de 307 315 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2017 et finit le 31/12/2017.
Il a une durée de 12 mois.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire; D = dégressif et E = exceptionnel)

Immobilisations corporelles	Amortissement pour dépréciation	Amortissement fiscalement pratiqué
Agencements des constructions	10% L	10% L
Outillage industriel	20% 33 1/3% L	20% 33 1/3% L
Installations générales	20% L	20% L
Matériel de transport	20% 33 1/3% L	20% 33 1/3% L
Matériel de bureau et informatique	20% 33 1/3% L	20% 0à 33 1/3% L

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par compensation entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Élément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Engagements de retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas valorisés.

CICE

Le CICE est comptabilisé en déduction des charges sociales. Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité de la société à travers, notamment, la reconstitution du fonds de roulement.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le capital de la société a été augmenté, sur décision unanime des associés en date du 24 octobre 2017, par émission de 5 actions nouvelles de valeur nominale 50 € assortie d'une prime d'émission de 3 150 euros par action

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice ne nous paraît être à signaler.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des dirigeants n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle (art 123-196 du Code de Commerce, art 831-3, 832-12 et 832-13 du PCG).

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant.

ANNEXE - Élément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	1 522					1 522
	Instal technique, matériel outillage industriels	64 320				26 779	37 541
	Instal., agencement, aménagement divers	32 592				27 173	5 420
	Matériel de transport	5 483		113			5 595
	Matériel de bureau, mobilier	32 487		1 854		27 571	6 770
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	136 404		1 966		81 522	56 848
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	103 611				1 008	102 603
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	103 611				1 008	102 603
TOTAL		240 015		1 966		82 531	159 450

--

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	533	152		685
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal. technique, matériel outillage industriels	59 573	2 269	26 779	35 063
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	31 862	651	27 173	5 340
	Matériel de transport	5 483	41		5 523
	Matériel de bureau, mobilier	28 341	1 382	27 188	2 536
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	125 791	4 495	81 139	49 146
TOTAL		125 791	4 495	81 139	49 146

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients		5 781		5 781
	Autres		2 178		2 178
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		7 959		7 959
TOTAL GENERAL			7 959		7 959
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			7 959		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	102 603	102 603	
	Clients douteux ou litigieux	6 728	6 728	
	Autres créances clients	471 821	471 821	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	702	702	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	35 392	35 392	
	Taxes sur la valeur ajoutée	555 941	555 941	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	4 626	4 626	
	Charges constatées d'avances	26 008	26 008	
	TOTAL DES CREANCES	1 203 821	1 203 821	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	505 093	505 093		
	Personnel et comptes rattachés	2 245	2 245		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56 651	56 651		
	Impôts sur les bénéfices	107 807	107 807		
	Taxes sur la valeur ajoutée	47 563	47 563		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	30 252	30 252		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	2 553	2 553		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	752 164	752 164		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Élément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2017
Total des Produits à recevoir		3 881
Autres créances clients		3 881
<i>Clients - factures à établir</i>	3 881	

ANNEXE - Élément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2017
Total des Charges à payer		109 400
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		72 911
Factures non parvenues	72 911	
Dettes fiscales et sociales		34 279
Org.soc.-Ch.à payer-Pr.à rec.	4 027	
ETAT CHARGES A PAYER	16 202	
Taxe apprentissage à payer	4 581	
FPC A PAYER	9 469	
Autres dettes		2 210
Charges à payer	2 210	

ANNEXE - Élément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			26 008
Charges d'exploitation		26 008	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			26 008

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2016	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2017
Capital social	25 000			250	25 250
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				15 750	15 750
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	2 500				2 500
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées	36 850			(36 850)	
Autres réserves	220 000	165 000			385 000
Report à nouveau	4 988	(1 902)		36 850	39 936
Résultat de l'exercice	163 098	(163 098)		307 315	307 315
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	452 436			323 315	775 751

Date de l'assemblée générale 30/09/2017

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1452 436

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif452 436

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure323 315

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		500,00	50,0000	25 000,00
	Emises pendant l'exercice		5,00	50,0000	250,00
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		505,00	50,0000	25 250,00

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros		31/12/2017
Chiffre d'affaires par secteur d'activité		5 094 296
Production vendue Travaux		5 084 554
TRAVAUX 10%	17 920	
TRAVAUX TVA 20%	1 396 760	
TRAVAUX EXO TVA	3 669 874	
Production vendue Services		9 742
Refacturation frais accessoire	3 234	
Sous-location locaux	6 508	
Chiffre d'affaires par marché géographique		5 094 296
Chiffre d'affaires FRANCE		5 094 296
TRAVAUX 10%	17 920	
TRAVAUX TVA 20%	1 396 760	
TRAVAUX EXO TVA	3 669 874	
Refacturation frais accessoire	3 234	
Sous-location locaux	6 508	

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/12/2017	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		503 977	151 877	352 100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(35 104)	9 681	(44 785)
RESULTAT COMPTABLE		468 873	161 558	307 315

(1) après retraitements fiscaux.

--

Effectif moyen

	31/12/2017	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	5	
	Professions intermédiaires		
	Employés	5	
	Ouvriers	14	
	TOTAL	24	

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		31/12/2017
Total des produits exceptionnels		1 756
Produits exceptionnels sur opérations de gestion <i>Prod.except./oper.gestion</i>	1 756	1 756
Total des charges exceptionnelles		36 860
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>Charges excep. /opération gest</i> <i>Charges exception. de gestion</i> <i>Amendes</i> <i>Charges except.ND</i>	4 000 14 520 10 889 6 060	35 469
Charges exceptionnelles sur opération en capital <i>Compte n° 675200</i> <i>Autres charges exceptionnelles</i>	383 1 008	1 391
Résultat exceptionnel		(35 104)

« AVA »

Société par actions simplifiée au capital de 25.250 euros

Siège social : GENNEVILLIERS (92230) -
21, rue Louis Roche

RCS NANTERRE 393 886 767

Ci-après la « Société »

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE,
ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE,
EN DATE DU 29 JUIN 2018**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RÉOLUTION VOTÉE

(...)

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, qui s'élève à 307.315 euros en totalité au poste « report à nouveau » dont le solde de 39.936 euros sera porté à un solde de 347.251 euros.

En outre, l'Assemblée Générale prend acte des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents, soit :

Exercice	Dividendes versés
31.12.2014	150.000 €
31.12.2015	100.000 €
31.12.2016	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(...)

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Pour VULCAIN FINANCE,
Michel DARDENNE

